

NOS RÈGLES LOCALES

- 1. HORS LIMITES:** Les limites du terrain sont définies par les piquets et les lignes blanches, incluant les bordures blanches de béton du stationnement.
- 2. ARBRES NOUVELLEMENT PLANTÉS:** Les monticules de copeaux et les arbres qu'ils entourent sont considérés comme étant des conditions anormales de terrain, le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.
- 3. PLATES BANDES:** Toutes les plates-bandes de fleurs cultivées sont considérées comme Zone de jeu interdit. Le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.
- 4. OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (têtes d'arrosage et drains) :** Un joueur dont la balle est sur une partie du terrain coupé ras peut prendre un dégagement si une obstruction inamovible sur sa ligne de jeu est à pas plus de deux longueurs de bâton du vert et à pas plus de deux longueurs de bâton de la balle.
- 5. ZONE OÙ LAISSER TOMBER LA BALLE (Trou #15) :** Comme option additionnelle aux règles de golf, un joueur dont la balle est dans la zone à pénalité devant le 15e vert peut laisser tomber une balle dans la zone de tombée situé sur le côté gauche du lac.

AIDE AUX GOLFEURS
450-922-1552

Pour connaître le positionnement des drapeaux aujourd'hui, consultez l'application



Parcours Verchères Évaluations - slopes

	Dames	Hommes
I		74,1/139
II		72,4/135
II / III		71,2/131
III	76,5/135	70,5/129
III / IV	74,8/131	69,0/126
IV	72,9/128	67,4/121
IV / V	71,9/126	66,8/120
V	70,7/123	65,9/114
V / VI	66,8/115	63,4/107
VI	64,7/111	62,4/104

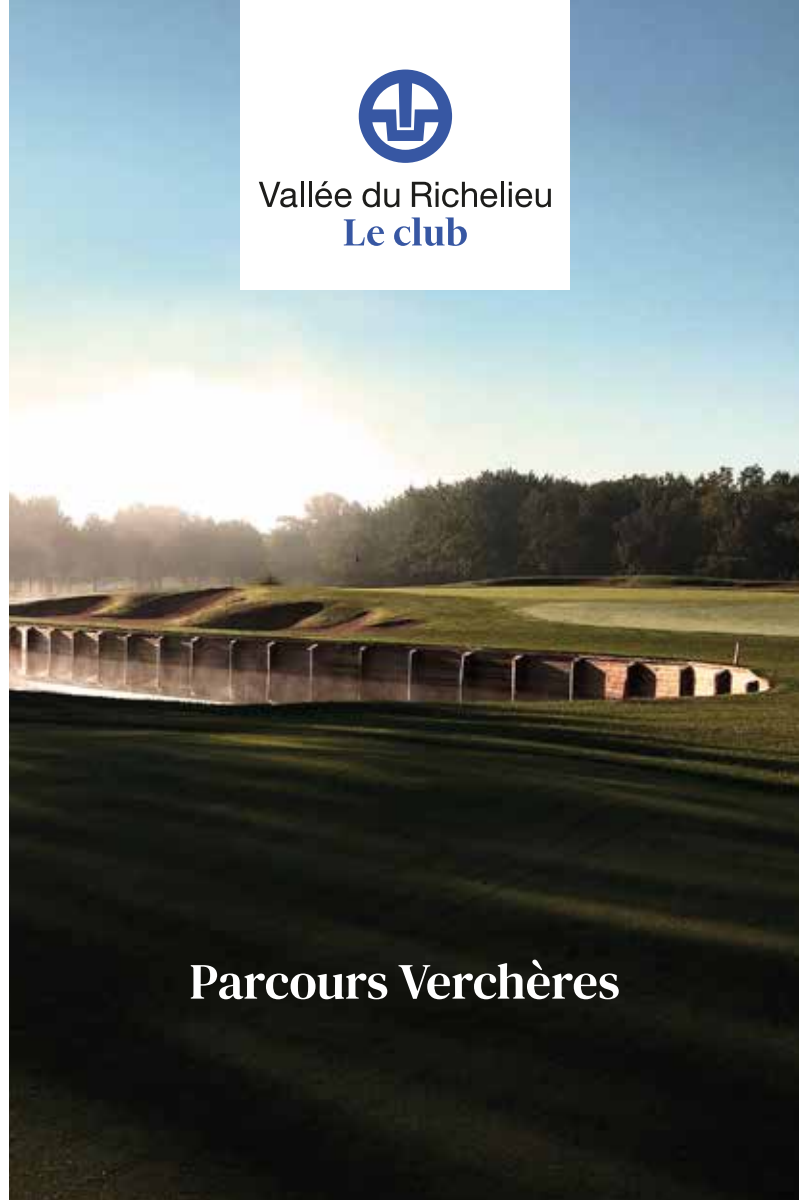
Joueur: _____

Attesté par: _____

Date: _____



Vallée du Richelieu
Le club



Parcours Verchères

